DEMOKRATESCH PARTEI

CSV STAD LËTZEBUERG

Motion pour l'amélioration et la promotion de la mobilité douce sur le territoire de la Ville de Luxembourg

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg

- Considérant l'importance de concilier différents besoins au niveau de la mobilité en général sur le territoire de la Ville de Luxembourg;
- Considérant les flux journaliers enregistrés au niveau de la limite communale de près de 400'000 mouvements de véhicules motorisés (sur 24h);
- Considérant l'importance de la Ville au niveau de la santé économique du pays et de la Grande-Région;
- Considérant l'objectif de garantir un usage de l'espace public équilibré entre les différents modes de déplacement (piétons, vélos, transports publics, voitures)
- Considérant la volonté politique d'améliorer et de promouvoir la mobilité douce sur le territoire de la Ville de Luxembourg exprimée aux termes de la déclaration échevinale pour les années 2017 à 2023;
- Considérant les comptages permanents de vélos réalisés par les services de la Ville de Luxembourg ayant pu constater une croissance continue d'usagers de la voie publique se déplaçant en vélo;
- Considérant le déploiement conséquent des Zones 30 sur l'ensemble des quartiers urbains de la Ville pour endiguer le trafic de transit et améliorer la sécurité des usagers les plus vulnérables;
- Considérant l'importance du maintien de la fluidité et de l'efficacité du réseau routier en général compte tenu de la situation topographique et historique de la Ville;
- Considérant le besoin d'accessibilité aux commerces situés au Centre de la Ville de Luxembourg;

- Considérant l'importance de garantir un déplacement facile et sécurisé des piétons;

- Considérant les importants efforts du collège échevinal afin de mettre en place des infrastructures adéquates pour faciliter et sécuriser le déplacement des piétons et cyclistes;

- Saluant les mesures politiques prises par le collège échevinal en faveur d'un déplacement rapide et sécurisé des piétons, telles que

  - la réalisation de mesures constructives notamment à la rue des bains, la Place Winston Churchill, le boulevard d'Avranches,

  - la mise à disposition d'une partie plus importante de l'espace public aux établissements du secteur Horesca entraînant une réduction concomitante de l'espace réservé à l'emplacement de voitures respectivement à la circulation de voitures telle que notamment à la rue Notre-Dame et à la rue de Strasbourg ;

  - l'introduction de zones 30 km/h sur des voiries étatiques tel que notamment à la rue de Merl, rue de Cents, rue de Hamm, la rue de Cessange et la Montée de Clausen;

- Saluant la décision politique de mettre en place un système de location avec l'intégralité des vélos dotés d'une assistance électrique ayant entraîné une importante augmentation du nombre d'abonnés et ayant permis à la Ville de Luxembourg de se positionner comme pionnière parmi les villes européennes à cet égard;

- Saluant les décisions du collège échevinal visant à élargir le réseau de pistes et itinéraires cyclables en vue de la création d'un réseau interconnecté reliant les différents quartiers de la Ville de Luxembourg , et plus précisément :

  - l'élévation de la piste cyclable au Boulevard Roosevelt ainsi que l'aménagement d'un tourne-à-gauche sécurisé en direction du « Hällepull » / rue Philippe II, mesures complémentaires à l'installation d'une piste bidirectionnelle sur le Boulevard Roosevelt ;

  - la mise en place d'une voie cyclable en contresens dans la rue Notre-Dame ;

  - la mise en place d'une piste cyclable directe entre l'intersection formée par l'Avenue Marie-Thérèse et le Boulevard Prince Henri et la voie cyclable sur l'Avenue Marie-Thérèse ;

  - la mise en place d'un itinéraire alternatif passant par la rue Saint Zithe suite au commencement du chantier Luxtram à l'Avenue de la Liberté ;

  - la mise en place d'une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée dans l'Avenue de la Gare;

- l'aménagement d'une piste cyclable au boulevard Général George S. Patton sur le tronçon non encore doté d'une piste cyclable;

- la mise en place d'une voie cyclable bidirectionnelle dans la partie inférieure de l'Avenue Pasteur.

- Saluant la décision du collège échevinal visant à mettre en place des râteliers supplémentaires de sorte qu'il existe désormais un nombre approximatif de 1.000 emplacements de vélos sur le domaine public, y compris l'aménagement respectivement l'augmentation de parkings pour vélos dans les Parkings « Place Guillaume II » et « Neipperg »;

- Saluant la promotion de la mobilité douce par l'organisation de campagnes de sensibilisations tels que la campagne intitulée « Mam Velo an d'Schoul » dans le cadre de la semaine de mobilité en 2019;

- Saluant l'installation d'infrastructures ayant contribué à l'amélioration de la mobilité douce tels que la passerelle Viaduc et la mise en place de l'ascenseur Pfaffenthal;

- Saluant l'élaboration de trois projets « rue cyclables » dans la rue Laurent Ménager, Rue de Pulvermuhl et Rue de Bragance, dans l'attente des adaptations législatives au Code de la Route nécessaires pour l'implémentation de ces projets;

Invite le Collège des bourgmestre et échevins

- A continuer ses efforts visant l'amélioration et la promotion de la mobilité douce sur le territoire de la Ville de Luxembourg;
- A présenter le plan de développement mobilité (*Verkehrsentwicklungsplan –VEP*) qui est en cours d'élaboration dès sa finalisation;

- A mettre en œuvre le projet du pont au-dessus du quartier du Neudorf reliant les quartiers Cents et Weimershof;

- A poursuivre les études quant à la mise en place d'un ascenseur aux alentours de la Place de la Constitution, élément essentiel dans le cadre de la mobilité douce et de la liaison avec le nouveau quartier Porte de Hollerich;

- A élaborer un concept pour donner le statut de zone piétonne à certaines rues du centre-ville comme la rue du Fossé et la rue Beaumont pendant certaines périodes de la journée.

Elisabeth Margue

CLAUDE RADAUX